

BULLETIN DE CORRESPONDANCE

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES

NATURELLES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA CREUSE

AVANT-PROPOS

Nous présentons aujourd'hui aux membres de la *Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse* le premier fascicule de la publication que, dans sa réunion du 27 avril dernier, la Société a jugé utile de créer et dont elle a bien voulu nous confier la direction.

Cette publication a paru répondre à une nécessité : permettre à tous les membres de la Société de participer plus largement qu'ils ne pouvaient le faire jusqu'ici à la vie de l'association et aux avantages que procure le groupement.

Le programme de notre publication se trouve, dès lors, nettement tracé : nous devons faire connaître aux



Sociétaires tout ce que les réunions ou le *Bulletin annuel* ne leur apprennent pas ou leur apprennent incomplètement et trop tard. Voici comment nous comptons exécuter ce programme :

Nous publierons :

1° Les communications faites à la Société par le Ministère de l'Instruction publique et les corps savants.

2° L'analyse très sommaire des périodiques que reçoit la Société.

3° Le compte rendu des articles de périodiques et des ouvrages intéressant la région.

4° La liste des dons faits au Musée et à la Bibliothèque ainsi que des acquisitions.

5° Des articles succincts sur les découvertes archéologiques, historiques et scientifiques faites dans le département.

Enfin, dans les numéros où nous disposerons d'une place suffisante, nous insérerons ou des documents inédits ou des reproductions d'ouvrages devenus rares.

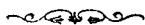
On le voit, notre publication ne ressemblera nullement au *Bulletin annuel* ; elle en sera le complément jugé indispensable. Nous osons espérer que, de plus, elle deviendra promptement l'intermédiaire des membres de la Société.

Est-il besoin de dire que nous comptons sur la collaboration de nos Collègues dont les communications seront les bienvenues ? Nous savons que tous auront à cœur de nous aider dans notre tâche et de travailler à rendre la

Société plus forte en prenant part à sa nouvelle manifestation d'activité.

Le Comité de rédaction.

1^{er} Juillet 1893.



Prière d'adresser toutes les communications relatives au présent *Bulletin* à M. PAUL MOZER, Membre de la Société, Grande-Rue, à GUÉRET.



Il sera rendu compte dans le présent *Bulletin* des livres et brochures dont il sera adressé deux exemplaires.



MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS



Par lettre circulaire en date du 17 juin dernier, M. le Ministre informe que le 32^e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira, à la Sorbonne, le mardi 27 mars 1894.

M. le Ministre fait remarquer que le Comité a multiplié à dessein, cette année, dans le programme, les questions relatives à la photographie, à cause des progrès réalisés, ces temps derniers, dans cette branche de la science et en raison des services considérables qu'elle rend aujourd'hui pour toutes les recherches d'observation et d'expérience.

La participation au Congrès pourra consister soit en lectures, soit en communications verbales.

Les mémoires à lire en séance, intéressant l'histoire, la philologie, l'archéologie et la géographie, devront être transmis intégralement à M. le Ministre sous le timbre du 1^{er} bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité, avant le 30 janvier 1894. En ce qui concerne les sciences et les sciences économiques et sociales, il suffira d'envoyer, dans le même délai, une analyse détaillée du travail. Dans tous les cas, les manuscrits doivent être revêtus *du visa du Président* de la Société à laquelle appartient l'auteur.

NOTA. — Nous ne donnons que par extraits le programme du Congrès ; mais les questions non reproduites ici n'ont pas en général d'application dans le département. Les membres de la Société qui désireraient prendre connaissance du programme tout entier pourront le demander en communication à M. le Président.

PROGRAMME

DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1894.

Section d'Histoire et de Philologie

- 1^o Transformations successives et disparition du servage.
- 2^o Histoire des anciennes foires et marchés.
- 3^o Anciens livres de raison et de compte. Journaux de famille.
- 4^o Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.
- 5^o Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

6° Divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

7° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

8° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

9° Origine, commerce et préparation des aliments avant le XVII^e siècle.

10° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

11° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

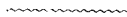
12° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

13° Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de la France.

14° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de terre, température exceptionnelle, etc.), jusqu'au règne de Louis XIII.

15° Dresser d'une façon aussi complète et aussi exacte que possible, d'après les pièces d'archives et autres documents manuscrits et imprimés, la liste des personnes qui ont rempli successivement, dans une ville ou dans une circonscription, un emploi administratif, judiciaire ou militaire : bailli, vicomte, sénéchal, viguier, prévôt, maire, capitaine, châtelain, etc.

16° Étudier les systèmes des poids et mesures dans un territoire déterminé sous l'ancien régime. En établir la correspondance avec le système métrique.



Section d'Archéologie

1^o Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

2^o Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaïques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins.

3^o Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

4^o Signaler les actes notariés du xiv^e au xv^e siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

5^o Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000.

6^o Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

7^o Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

8^o Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

9^o Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

10^o Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

~~~~~

*Section des sciences économiques et sociales*

1<sup>o</sup> Déterminer, dans une région plus ou moins étendue de la France, le sort des biens communaux depuis 1789.

2<sup>o</sup> Étudier, dans une commune urbaine autre que Paris, ou dans une commune rurale, l'organisation et le mouvement des finances sous l'ancien régime et de 1789 jusqu'à nos jours.

3<sup>o</sup> Étudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une municipalité cantonale sous le régime de la Constitution de l'an III.

3<sup>o</sup> Étudier le registre des délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en vue de montrer quelle contribution cette étude peut apporter à l'histoire générale.

5<sup>o</sup> Rechercher, en prenant un exemple particulier, comment a fonctionné une administration préfectorale sous le régime de la Constitution de l'an VIII.

6<sup>o</sup> Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église et de l'État sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

7<sup>o</sup> Tracer l'histoire de la presse périodique dans un département ou dans une ville depuis 1787 jusqu'à nos jours.

8<sup>o</sup> Comparer, à l'aide de documents historiques, de traditions orales et d'observations directes, l'organisation et la vie des familles rurales dans un ou plusieurs villages d'une même région de la France, au XVIII<sup>e</sup> siècle et de nos jours.

9<sup>o</sup> Exposer les analogies et les différences des anciens et des nouveaux octrois, au triple point de vue de l'assiette, de l'attribution et de l'emploi des taxes.

10<sup>o</sup> Examiner le rôle et l'influence des Écoles centrales sous la Révolution, soit dans une étude d'ensemble, soit d'après un exemple particulier.

11<sup>o</sup> Par quels moyens pourrait-on favoriser l'accroissement de la population en France ?

12<sup>o</sup> Conditions actuelles du transport des enfants envoyés en nourrice. Protection des enfants de Paris envoyés en province. Modes d'assistance à accorder à l'enfant du travailleur. Organisation des crèches en France et à l'étranger.

13° Faire connaître les mesures prises dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle par un certain nombre de villes, bourgs et villages, pour assurer, à titre gratuit, l'assistance médicale en faveur des habitants pauvres ou peu aisés.

14° La gradation des peines peut-elle être sauvegardée dans le mode actuel d'exécution de la peine des travaux forcés ?

15° La prohibition de la recherche de la paternité naturelle devrait-elle être supprimée ou, tout au moins, restreinte ? Avantages et inconvénients de la prohibition. Systèmes des principales législations étrangères.

16° Convierait-il d'étendre ou de restreindre la compétence du juge unique ?

17° De la règle de deux degrés de juridiction dans l'ordre judiciaire et dans l'ordre administratif : des exceptions qu'elle peut comporter et de celles qu'il conviendrait de faire disparaître.

18° Étudier les effets du régime dotal en France.

---

*Section des sciences*

1. Étude détaillée d'un district géologique restreint.

2. Étude détaillée d'un gisement fossilifère : espèces qu'on y rencontre, niveaux particuliers qu'elles occupent.

3. Minéraux que l'on rencontre dans une région déterminée. Examen spécial des gisements de ces minéraux.

4. Signaler les hybrides d'oiseaux ou de mammifères obtenus récemment.

5. Étude détaillée de la faune ichthyologique fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et, dans ce dernier cas, les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

6. Étudier, au point de vue de la pisciculture et de l'ostréiculture, la faune des animaux invertébrés et les plantes qui se trouvent dans les eaux.

7. De l'influence que l'on peut attribuer aux usines industrielles et aux amendements agricoles dans la dépopulation de nos cours d'eau.

8. Insectes qui attaquent les substances alimentaires.
9. Influence des gelées tardives sur la végétation.
10. Étude de l'influence de la sécheresse du printemps sur les végétaux et les animaux.
11. Sur les nouvelles variétés de plantes cultivées susceptibles d'augmenter la richesse nationale.
12. De l'importation fortuite et de la naturalisation d'espèces végétales.
13. Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les caractères physiques des populations la nature des terrains et autres conditions de milieu.
14. Photographie orthochromatique. Plaques jouissant de sensibilité comparable à celle de l'œil comme étendue et sensibilité.
15. Photométrie photographique. Bases scientifiques de la méthode.
16. Étude générale des matières vitreuses employées pour l'optique photographique.
17. Applications de la photographie à l'étude des mouvements.
18. De la stérilisation du lait.

---

*Section de géographie historique et descriptive*

1. Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.
2. Inventorier les cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées ; cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.
3. Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.
4. De l'habitat actuel en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, villages et hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, fermes, granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités, depuis les temps historiques.

5. De l'habitat en France dans les temps préhistoriques. Cartes montrant la distribution géographique des dépôts alluviaux, cavernes, abris sous roches, etc., ayant renfermé des restes de l'époque quaternaire. Cartes des stations, ateliers, monuments funéraires, etc., de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze ou de l'âge du fer.

6. Limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes locales, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7. Rechercher les traces des plus anciennes populations dans les différentes régions de la France.

---

## AVIS ET COMMUNICATIONS

---

Lettre circulaire du Président de l'*Union centrale des Arts décoratifs* priant les Présidents des Sociétés savantes de lui faire savoir s'ils adoptent en principe le projet de la réunion d'un CONGRÈS DES ARTS DÉCORATIFS qui se tiendrait à Paris au printemps de 1894.

Communication du programme des concours organisés pour 1893 par l'*Union centrale des Arts décoratifs*. Trois concours sont ouverts : un pour l'*industrie du bronze* ; un autre pour l'*orfèvrerie*, et un troisième pour la *reliure*.

---

La Bibliothèque de l'Université de l'Etat de New-York fait une demande d'échange de publications.

---

L'Institut Smithsonian de Washington informe que les prix Hodgkins (50,000 fr. — 10,000 fr. — 5,000 fr. et une médaille d'or) seront attribués aux meilleurs mémoires sur les propriétés de l'air atmosphérique. Les mémoires peuvent être écrits en français.

---

La Société française d'Archéologie tiendra sa 60<sup>e</sup> session, à Abbeville, du 27 juin au 4 juillet 1893. Le programme de la session est joint à la communication.

---

L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa 22<sup>e</sup> session, à Besançon, du 3 au 10 août 1893.

Notre Société dispose pour ce congrès d'une carte donnant le droit de prendre part aux travaux du congrès et de se rendre à Besançon à demi-place.

Cette carte sera attribuée à celui de nos Sociétaires qui en fera le premier la demande à M. le Président.

---

Un comité, formé par la Société de topographie, sollicite de notre Société une souscription pour l'érection d'une statue à Cassini, l'auteur de la première carte topographique de France.

---

## Objets intéressants ou curieux

*Appartenant à des particuliers et signalés dans le département*

---

FUSIL D'HONNEUR « décerné à titre de récompense nationale » au citoyen Decrosas, le 27 germinal an IX, par Bonaparte, premier Consul. Le brevet qui accompagne cette arme porte qu'à « l'affaire « qui eut lieu, le 26 floréal, en avant de l'abbaye de Roggenburg, « une garde du corps retirée dans un clos étant cernée par 200 hus- « sards ennemis qui pouvaient y entrer par une barrière ouverte, « le citoyen Decrosas courut à cette barrière et y arriva assez tôt « pour la fermer à huit hussards qui s'y présentèrent. Il s'opposa « seul à leurs efforts, tua deux d'entre eux qui avaient mis pied à

« terre, et par cette action hardie donnant à son officier le temps  
« de mettre sa troupe en défense, sauva la garde qui eût été prise  
« sans le dévouement de ce brave soldat. » (*A M. Lucien Chastenet, Marchand cirier à la Souterraine*).

Fort registre in-f° (XVII<sup>e</sup> siècle) intitulé : « *Descompte des ustan-*  
« *silles et des recrues accordé au régiment de Limoges.* » Ce regis-  
tre, qui contient la comptabilité du régiment pour les années  
1693-1696 est tenu avec grand soin. On y remarque entre autres  
dépenses les sommes allouées aux invalides, les frais faits pour  
aller chercher des armes à Charleville, « pour accomoder les dra-  
« peaux, » etc. On y rencontre aussi la mention des sommes payées  
aux recrues ; un soldat racolé à Paris est porté comme ayant touché  
60 livres. Dans un état de paye on voit que, tous les 23 jours, un  
lieutenant touchait 30 livres 13 sous 4 deniers ; un sous-lieutenant  
19 livres 3 sous 4 deniers ; l'aumônier 2 livres 10 sous ; le chirurgien-major, pareille somme ; le tambour-major 16 sous. Une dé-  
pense assez étrange revient fréquemment, presque régulièrement ;  
elle est ainsi libellée : « pour les vols » ou bien encore « pour les  
« vols des soldats » ; l'allocation est tantôt de 6, tantôt de 9 sous.  
Dans les fournitures d'équipement, les hommes ne sont désignés  
que par leurs surnoms : Belle-Humeur, la Giroflée, la Verduze, la  
Jeunesse, la Montagne, etc. Notons, en terminant, qu'il y avait fré-  
quemment à payer des vitres brisées au corps de garde. (*Document  
rencontré chez M. Pellet, instituteur à Saint-Maurice, près la Sou-*  
*terraine, qui l'avait en communication*).

---

## PÉRIODIQUES

---

Les publications que reçoit la Société pourront être envoyées en communication aux Sociétaires n'habitant pas Guéret qui en feront la demande, et à charge par eux de supporter les frais d'envoi. La durée de la communication ne pourra excéder 15 jours.

Les sommaires des périodiques ne sont pas toujours reproduits en entier. Sont signalés de préférence les articles qui semblent présenter le plus d'intérêt.

---

### ALLIER

1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais*. 1<sup>re</sup> Livraison. Janvier 1893.

RÉVÉREND DU MESNIL : Le capitaine Poncenat. — C. GRÉGOIRE : Appel à la guerre de tous les nobles du Bourbonnais. — DE LA BOULAYE : Liseuse (avec pl.). — J.-H. CLÉMENT : Nos églises rurales : St-Pourçain de Marigny (avec pl.). — Théodore de Banville au Luxembourg.

2<sup>o</sup> *Revue scientifique du Bourbonnais* 1893. Numéros 1, 2, 3, 4, 5.

E. OLIVIER : Biskra. — LEFORT : Origine du Kaolin. — LASSIMONNE : Orchidées nouvelles pour l'Allier. — E. PRIEM : Les volcans d'Auvergne. — RIVIÈRE ET DE LAUNAY : Les sépultures préhistoriques de la Roche (Allier). — BOURDOT : Les champignons des environs de Moulins. — AMICUS et L'ABBÉ DUMAS : L'homme primitif. — Docteur GILLOT : L'*Ornothera muricata*. — REY DE MORANDE : La question du Renne.

CALVADOS

*Bulletin de la Société linéenne de Normandie. Année 1892.*

Dr FAYEL : Observations sur un Kyste à cysticerques. — LECŒUR : Les ennemis de la chématobie. — A. LETELLIER : Pourquoi la racine se dirige vers le bas et la tige vers le haut. — Ch. GUÉRIN : Notes sur quelques particularités de l'histoire naturelle du Gui (*Viscum album*). — E. GOSSART : Nouveau procédé de dosage rapide et précis de l'alcool dans toutes les boissons ou liquides alcooliques.

CHARENTE-INFÉRIEURE

*Revue de Saintonge et d'Aunis. N° de mai 1893.*

X... : Saintes dans les auteurs latins et l'épigraphie romaine. — *Variétés* : Entre autres, notes sur Mérimée.

CORRÈZE

1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze* (Tulle). — Tome XV ; 1<sup>re</sup> liv. de 1893 (janvier, février, mars).

René FAGE : Les Etats de la vicomté de Turenne (suite). — Abbé ARBELLOT : Martial de Brive (suite et fin). — DECOUX-LAGOUTTE : Hommes illustres de Treignac : Jean du Chemin, xvi<sup>e</sup> évêque de Condom. — Dr LONGY : Le canton d'Eygurande (suite). — Emile FAGE : Villes antiques. — Abbé LECLER : Nobiliaire de la généralité de Limoges (suite). — René FAGE : Dictionnaire des médecins limousins (suite). — CHAMPEVAL : La Moulinade (chant second). — POULBRIÈRE : Titres et documents : Fragment d'enquête constatant une saisie royale au château de la Roche-Canillac et plusieurs autres faits curieux (première moitié du xiv<sup>e</sup> siècle). — POULBRIÈRE : Deux logements de troupes en Bas-Limousin au xvii<sup>e</sup> siècle.

2<sup>o</sup> *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze* (Brive). — Tome XV. 1<sup>re</sup> livraison (janvier-mars 1893).

B<sup>on</sup> R. DE JOUVENEL : Le général Pierre de Gimel (avec pl.). —

J.-H. ALBANÈS : Six bulles d'Urbain V en faveur de Jean d'Aigrefeuille. — Clément Simon : Pouillé de Nadaud (archiprêtres de Lubersac et de St-Exupéry). — L. DE VEYRIÈRES : Encore l'épée de Roland à Roc-Amadour (avec pl.). — E. RUPIN : Saint-Amadou et le Zachée de l'Evangile. — L. GUIBERT : Journal de N. Vielhans, conseiller au présidial de Brive. — BARBIER DE MONTAULT : L'épithaphe de Pierre de Polveret dans l'église de la Trinité du Mont. — G. DE LÉPINAY : Le vieux patois limousin. — J.-B. CHAMPEVAL : Cartulaire de Tulle (suite).

## INDRE

*Bulletin du musée municipal de Châteauroux.* N° 11, Janvier 1893.

X... : Une émeute à Châteauroux en 1792. — A. TISSIER : Albert Aurier. — J. PATUREAU : Le diplôme d'honneur du citoyen Coutant. — G. LENSEIGNE : Buste d'une femme du faubourg St-Denis à Châteauroux (avec pl.). — V. GODEFROY : Emile Barbou et Isidore Meyer. — E. MESNARD : Botanique : Recherches sur le mode de production du parfum des fleurs. — R. PARATRE : Collections des vertébrés : Poissons (suite).

N° 12. Avril 1893. — V. GODEFROY : Edmond Teisserenc de Bort. — LÉTANG : A propos du concours artistique à ouvrir à Châteauroux en 1894. — V. GODEFROY : Le château Raoul et ses fortifications (avec pl.). — L. JOUVE : Sur un tableau de James Bertrand, *Mort de Virginie*. Un paysage de Marandon de Montyel. — E. HUBERT : Un droit de battre monnaie en Bas-Berry au moyen âge. — E. MESNARD : Physiologie végétale : Recherches sur la localisation des huiles grasses dans la germination des graines. — R. PARATRE : De la faune de l'Indre. — MARTIN et ROLLINAT : Vertébrés sauvages du département de l'Indre (Extrait).

## INDRE-ET-LOIRE

*Bulletin de la Société archéologique de Touraine.* 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1892.

BOSSEBEUF : Documents sur la céramique en Touraine.

## ISÈRE

*Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère.* Tome I. 2<sup>e</sup> fascicule.

EM. PILOT DE THOREY : De l'orfèvrerie et des orfèvres en Dauphiné. Choix de documents relatifs à l'orfèvrerie et aux orfèvres en Dauphiné. Les orfèvres en Dauphiné. Notes biographiques. — F.-M. RAOULT : Sur la mesure du point d'ébullition des dissolutions.

## LOIRE-INFÉRIEURE

*Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France.* Tome 3. N<sup>o</sup> 1, 1<sup>er</sup> trimestre.

BUREAU : Excursion botanique aux environs de Nantes et sur les bords de l'Océan. Le lézard vivipare dans la Loire-Inférieure (avec pl.). — DOMINIQUE (l'abbé) : Catalogue des orthophtères de la Loire-Inférieure.

## MEURTHE-ET-MOSELLE

*Bulletin de la Société des sciences de Nancy.* 1892.

GUNTZ : Action des oxydes d'azote sur les métaux pyrophoriques. Les fluorures acides de potassium et d'argent. — MINGUIN : Dérivés du camphre ozané et de l'éther campho-carbonique. — GODFRIN : Les canaux résineux de la feuille des sapins.

## PAS-DE-CALAIS

*Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie* (St-Omer). Tome IX. 164<sup>e</sup> livraison.

Abbé BLED : Inventaire des Reliques du monastère de Watten en 1079. — Chanoine HAIGNERÉ : Les derniers Religieux de l'abbaye de St-Bertin.

## RHONE

1<sup>o</sup> *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Sciences et lettres. 3<sup>e</sup> série. Tome I.*

A VACHEZ : L'indemnité des députés aux Etats généraux. — E. CHARVERIAT : La peste en Allemagne pendant la première moitié du dix-septième siècle. — A. MOLLIÈRE : La Loi, selon Cicéron et Montesquieu. — Ch. ANDRÉ : Sur l'électricité négative par ciel serein.

2<sup>o</sup> *Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon. Tome V. 1892.*

CADEAC et MEUNIER : Contribution à l'étude de l'Alcoolisme. Recherches expérimentales sur les essences (suite et fin) avec 68 figures. — GALTIER : Le développement des maladies infectieuses et le renforcement de la virulence. — RAULIN : Action de divers phosphates et de l'humus sur la culture des pommes de terre.

## HAUTE-VIENNE

1<sup>o</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Limousin. Tome XL, 2<sup>e</sup> livraison 1893.*

Camille JOUHANNEAUD : Excursion archéologique à La Souterraine et dans ses environs (avec pl.). — Le long récit de cette excursion, faite le 6 juillet 1891, se divise en plusieurs parties : 1<sup>o</sup> La Souterraine : Intéressants détails sur l'église ; — 2<sup>o</sup> Bridiers : Notes sur la vicomté de Bridiers ; — 3<sup>o</sup> Breith ; — 4<sup>o</sup> St-Germain-Beaupré : Description du château. Les premiers Foucauld. Les Foucauld pendant la guerre de 100 ans, la ligue, etc. Notes sur les divers membres de la famille Foucauld. Séjour de Mlle de Montpensier à St Germain. Cette dernière partie est très documentée. *Annexes* : Inscription de la crypte de l'église de La Souterraine. Marché se rapportant à Bridiers (1<sup>er</sup> nov. 1655) ; — Liste des tableaux se rapportant à St-Germain et se trouvant au musée de Blois ; — Extrait de la chronique de Pierre Robert ; — Acte de décès d'Henri Foucauld. — LECLER : Monographie de la commune de Thouron. — ARBELLOT : Etude



biographique sur Guillaume Lamy, patriarche de Jérusalem. — BOURDERY : Note sur un triptyque du musée de Bologne (avec pl.). — LEROUX : Chronologie de l'histoire de St-Yrieix-la-Perche. — ARBEILLOT : Les Bénédictins de St-Maur originaires du Limousin. Parmi les notices biographiques : Laurent (François), né à Bourga-neuf en 1625, mort en 1688. — DE BEAUCHESNE : L'église de Blond (avec pl.). — LEYMARIE : Essai de classification des anciennes porcelaines de Limoges. — FRAY FOURNIER : Documents sur l'industrie et les manufactures du Limousin. — DUCOURTIEUX : Découvertes dans un cimetière à Limoges. — *Variétés et documents* : Documents inédits sur Peyrat-le-Château par Pierre Cousseyroux (privileges et franchises de Peyrat). — Délibérations d'Assemblées paroissiales (acte relatif à l'envoi à La Souterraine d'une compagnie de cavalerie 18 sept. 1732).

2° *Société Archéologique du Limousin.*

Registres consulaires de la ville de Limoges, publiés par M. L. Guilbert, avec le concours de plusieurs membres de la Société. Tome V. — 3° Registre (2° partie : 1741-1768). — 4° et dernier Registre (1<sup>re</sup> partie : 1768-1773).

3° *La Revue scientifique du Limousin 1893.* Nos 1, 2, 3, 4, 5.

Comptes rendus de la Société botanique du Limousin. — CH. LE GENDRE : Les Renonculacées. — E. OLLIVIER : Le Battarea Phalloïdes (avec pl.). — SADA : L'huile des trois cents plantes. — E. RUPIN : Catalogue des mousses, sphaignes, hépatiques et lichens de la Corrèze. — V. MASSON : Les environs d'Ussel au point de vue minéralogique.

4° *Feuille des jeunes naturalistes 1893.* Nos 1, 2, 3, 4.

P. GAUCHERY et Gustave DOLLÉUS : Essai sur la géologie de la Sologne.

5° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochecouart.* Tome III. N° 1 et 2.

O. D'ARZAC : Le peintre Simon Javerlhat de Biennac. — G. TOUYÉ-

RAS : Aveu par Jean de Rochechouart. — Abbé HAGHE : Quelques explications sur le préhistorisme. — MASFRAND : Premier âge du fer (Suite).

MASFRAND : Premier âge du fer (Suite et fin). — O. REILLY : Quelques extraits des annales d'Irlande (Suite). — FOUREAU : Saint-Quentin (Charente) : son origine. — O. D'ABZAC : L'occupation romaine à Etagnac.

Citons, en outre, une étude de M. l'abbé Haghe sur Gouzougnat (Creuse).

D'après l'auteur, les Romains auraient fait de cette localité une halte militaire et y auraient édifié une basilique sur l'emplacement de l'église actuelle.

## PARIS

1<sup>o</sup> *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques* (Ministère de l'instruction publique).

DOUAIS : Statuts de Cluny, édictés par Bertrand, abbé de Cluny le 23 avril 1301.

2<sup>o</sup> *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. 1<sup>re</sup> Livraison de 1893. (Janvier-Février).

Léopold BELISLE : Une réclame de la librairie parisienne des Marnef. — J. ROUYER : Placard d'annonces d'indulgences accordées en faveur des œuvres des mathurins (xvi<sup>e</sup> siècle). — P. GUÉRIN : Un nouveau document relatif à Barthélémy Prieur, sculpteur de Catherine de Médicis. — J. GUIFFREY : Le premier directeur des pompes de Paris.

3<sup>o</sup> *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*. 1893, numéros 1, 2, 3.

M. SOFFIANTINI : Anomalies costo-vertébrales numériques héréditaires. — M. CH. LETOURNEAU : Les signes alphabétiques des monuments mégalithiques. — M. DE CLOSMADÉUC : Des muscles polygastriques. — M. Jean DYBOWSKI : Les races et mœurs des popu-

lations de l'Afrique centrale. — M. L. MANOUVRIER : Etude sur les variations morphologiques du corps du fémur dans l'espèce humaine.

4<sup>e</sup> *Mémoires de la Société d'Anthropologie*. Tome IV. 4<sup>e</sup> fascicule.

J. RAHON : Recherches sur les ossements humains anciens et préhistoriques, en vue de la reconstitution de la taille. — E. MAUREL : Mémoire sur l'anthropologie des divers peuples vivant actuellement au Cambodge.

## TOULOUSE

*Annales du Midi*. 1893.

Janvier 1893. — L. DUCHESNE, de l'Institut : La légende de sainte Marie-Madeleine. — J. TARDIF : Une version provençale d'une Somme du Code. — C. DOUAIS : Les guerres de religion en Languedoc (suite).

Avril. — Ph. TAMIZEY DE LARROQUE : Un Languedocien oublié : l'abbé de Croisilles. — C. DOUAIS : Les guerres de religion en Languedoc (suite). — *Mélanges et documents* : le nom de lieu *Igoranda* ou *Ewiranda* (A. THOMAS). — Dans la chronique de ce numéro, notes sur quatre médailles et des tombes gallo-romaines trouvées à St-Yrieix-la-Montagne (Voir la *République de la Creuse* du 10 janvier 1893).

Juillet. — Ch. BÉMONT : La campagne de Poitou (1242-1243). — A. PIAGET : *La Chanson piteuse* et autres poésies françaises attribuées à Olivier Maillard. — C. DOUAIS : Les guerres de religion en Languedoc (fin). — *Mélanges et documents* : Un exploit inconnu de Méricot Marchés (A. THOMAS). — *Nécrologie* : Le Dr Vincent. — *Chronique* : M. Antoine Thomas, membre de notre Société, prépare avec la collaboration des étudiants qui prennent part aux travaux de la conférence de provençal à la Sorbonne, une édition des poésies du troubadour toulousain Guillem Montanhagol.

---

## Chronique

---

Le livret du salon des Champs-Élysées contient les mentions suivantes relatives soit à des artistes Creusois, soit à des sujets intéressant la Creuse :

### Section de Peinture

LALOBBE (Alexandre de), 1014. *Le soir au bord de la Creuse.* (Etude).

DESPAGNAT (Victor) (1), 572. *Portrait de M. Guyard.*

HAREUX (Ernest-Victor), 876. *Le Calme de la nuit à Crozant* (Creuse).

JORRAND (Antoine-Martial), 966. *Matinée d'été au bord de la Loire.*

### Section de Sculpture

MORLON (Pierre), 3226. *Groupe plâtre :*

Aimer est le grand point, qu'importe la maîtresse,  
Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse.

SARDENT (M<sup>lle</sup> Marie de), 3358. M<sup>me</sup> la comtesse de R., *buste, terre cuite.*

### Section de Gravure et de Lithographie

MARGÉLIDON (Lucien Antoine), 4055. *Une gravure (eau-forte) :*

« Laissez venir à moi les petits enfants », d'après M. Bukovac.

---

Le *Bulletin du Ministère de l'Instruction publique* (n° du 10 juin 1893) signale une thèse soutenue, le 17 mai 1893, devant la faculté de Paris, pour le doctorat ès-lettres, par M. Boissonnade, professeur au lycée d'Angoulême, sur le sujet suivant : « Quomodo comites Engolismenses erga reges Angliæ et Franciæ se gesserint et comitatus Engolismæ atque *Marchiæ* regno francorum adjuncti fuerint (1152-1328). »

(1) M. Despagnat appartient à la Creuse par sa famille.

*STATUTS organiques de la Société des sciences naturelles  
et archéologiques de la Creuse, approuvés par M. le  
Préfet à la date du 4 août 1854 (1).*

---

Article 1<sup>er</sup>. — La Société a pour but : 1<sup>o</sup> l'étude des sciences naturelles et archéologiques ; 2<sup>o</sup> le développement du musée d'histoire naturelle et d'antiquités déjà existant à Guéret et où devront figurer spécialement les objets trouvés dans le département de la Creuse.

Art. 2. — Les membres de la Société sont titulaires, correspondants ou honoraires. Le nombre des titulaires et correspondants est illimité, celui des honoraires est fixé à dix. Un diplôme est délivré gratuitement à chacun.

Art. 3. — Nul ne peut être admis membre titulaire que sur une demande écrite ou sur une présentation faite par deux membres de la Société. L'élection a lieu en assemblée générale, au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés. Néanmoins si, dans le cours de l'année, une personne désire faire partie de la Société, elle pourra être admise par le Conseil d'administration qui devra en rendre compte dans la plus prochaine réunion.

Art. 4. — Les membres honoraires et les membres correspondants sont nommés suivants les mêmes formes que les membres titulaires. Ils ne payent pas de cotisation et ne peuvent être pris que parmi les hommes ayant rendu des services à la Science ou à la Société.

Les membres honoraires, lorsqu'ils seront au nombre de dix, ne seront remplacés que par voie d'extinction.

Les membres correspondants et les membres honoraires ont la faculté d'assister aux séances générales et de participer aux travaux de la Société ; mais ils ne peuvent être admis à délibérer, ni prétendre à aucun droit sur le fonds social.

Art. 5. — Il sera dressé tous les ans un tableau général des mem-

(1) Les présents Statuts sont inscrits dans le registre des délibérations de la Société, à la suite du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 1854, relative à l'Exposition de 1855.

bres de la Société. Ce tableau sera imprimé dans le bulletin de l'année et affichée dans la salle du Musée.

Art. 6. — Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire et de cinq administrateurs élus pour trois ans et rééligibles ; le président, le secrétaire et le vice-secrétaire sont d'abord nommés à la majorité absolue des suffrages. Les cinq administrateurs, parmi lesquels les sociétaires désignent le trésorier, sont ensuite élus à la majorité relative.

Art. 7. — La Société présente une liste double de candidats choisis parmi les membres de la Société ou du Conseil même, et le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, nomme deux conservateurs (Art. 1<sup>er</sup> de l'acte de donation du 1<sup>er</sup> octobre 1837).

Ils sont chargés, sous la surveillance du Conseil d'administration et du Maire, de la conservation de toutes les collections du Musée, composées : 1<sup>o</sup> des objets donnés à la ville de Guéret (préliminaire de la donation du 1<sup>er</sup> octobre 1837) ; 2<sup>o</sup> des nouvelles collections faites depuis cette époque et à faire dans l'avenir, toutes devant, aux conditions stipulées dans la donation, rester la propriété de la Ville, lors de la dissolution de la Société (art. 5 de la donation).

Les Conservateurs assistent aux séances du Conseil d'administration et y ont voix délibératives.

Ils sont nommés pour trois ans et sont rééligibles.

Art. 8. — Dans le cas où une des fonctions de conservateur deviendrait vacante, il serait procédé dans le plus bref délai au remplacement du titulaire.

Art. 9. — Le Conseil d'administration emploie les fonds à l'achat des objets et des livres nécessaires à l'étude de l'histoire naturelle et de l'archéologie, aux recherches et aux travaux scientifiques, à la confection du mobilier, enfin au soutien des cours qui pourraient être fondés par le zèle d'un ou plusieurs membres, avec le consentement de la Société et l'approbation de l'autorité supérieure.

La Société ne s'engage jamais dans aucune dépense dépassant son avoir. Elle ne touche à son fonds de réserve qui s'élève au minimum à trois cents francs, que dans une circonstance extraordinaire ou lorsque la majorité du Conseil d'administration, composée de quatre membres au moins, en a décidé autrement.

Art. 10. — Le trésorier est tenu de solder les dépenses régulières.

ment approuvées par le Conseil d'administration et mandatées par le président. En cas d'absence du président, les mandats seront signés par le membre du bureau désigné par le Conseil d'administration.

Art. 11. — Tous les objets acquis par la Société, ceux qu'elle possède, soit à titre de don, soit à titre de dépôt, sont, par les soins du Conseil d'administration, inscrits sur un registre, avec un numéro d'ordre, l'indication de leur origine et l'énoncé des sommes dont ils ont entraîné le déboursement.

Art. 12. — Une commission composée du Conseil d'administration et des membres titulaires qu'il jugera convenable de s'adjoindre, continuera le Catalogue général et raisonné et fera le classement méthodique de tous les objets formant le fonds social. Le Catalogue sera imprimé aussitôt que les ressources du budget le permettront. Un supplément de catalogue comprenant les objets ajoutés aux collections sera rédigé chaque année de la même manière et imprimé, si le Conseil d'administration le juge nécessaire.

Art. 13. — Il est donné par le Conseil d'administration récépissé des objets placés dans le Musée à titre de dépôt ; les objets seront rendus au propriétaire sur sa première réclamation.

Art. 14. — Aucun objet appartenant à la Société ne doit être aliéné par elle. Seulement le Conseil d'administration peut concéder, à titre d'échange, une partie des échantillons qui se trouvent en double. Toutefois, si le Conseil d'administration trouvait avantage à échanger ou aliéner d'autres objets, il pourrait le faire avec le consentement de l'autorité municipale.

Art. 15. — Tous les objets formant le matériel du Musée sont, sous la surveillance du Conseil d'administration, confiés à la garde des conservateurs qui en deviennent responsables. Chaque membre titulaire a le droit de consulter les livres de la bibliothèque et peut même emporter deux volumes de texte et un de planches, en cas de besoin, à condition d'en consigner récépissé sur un registre d'ordre tenu par les conservateurs et de rapporter ces volumes dans la quinzaine.

Art. 16. — Les habitants de la ville et les étrangers ne peuvent visiter le Musée qu'accompagnés d'un membre titulaire ou sur la présentation d'une carte signée par un des conservateurs ou par M. le Maire.

Le concierge tiendra, sous la surveillance du conservateur rétribué, le Musée ouvert au public, le dimanche, de midi à quatre heures.

Art. 17. — Dans toute séance générale, dans toute réunion du Conseil d'administration, le président absent est remplacé par le plus âgé des membres du bureau, le secrétaire par le vice-secrétaire, et ce dernier par le plus jeune des membres.

Le secrétaire dresse procès-verbal de chaque réunion et en donne lecture au commencement de la séance suivante.

Art. 18. — Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois, et toutes les fois que la chose est jugée nécessaire. La convocation est faite par le président, et, en son absence, par le secrétaire. Le Conseil ne peut délibérer que lorsque ses membres sont au nombre de six. Ses décisions sont prises à la majorité. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 19. — La Société se réunit en assemblée générale tous les ans au mois de mars. D'autres réunions auront lieu, si elles sont jugées nécessaires. Les séances ne sont pas publiques. Toutefois le Conseil d'administration peut autoriser des personnes étrangères à y assister.

Art. 20. — L'ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration et indiqué sommairement dans les lettres de convocation.

Art. 21. — Les décisions de la Société sont prises à la simple majorité des suffrages. Le scrutin est secret sur la demande de trois membres, lorsque la Société a été convoquée en assemblée générale, suivant les formes réglementaires. Toutes les décisions prises sont bonnes et valables, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 22. — Dans la séance de mars, le Conseil d'administration rend compte de sa gestion pendant l'année expirée et le trésorier présente le compte général des recettes et dépenses faites pendant le même laps de temps.

Art. 23. — Dans la même séance, le président nomme, en dehors du Conseil d'administration, une commission de trois membres titulaires qui a la mission de vérifier le compte général de l'année précédente, et dépose, dans le délai d'un mois au plus tard, son rapport dans les archives de la Société. Ce rapport est lu dans la plus prochaine réunion générale.

Art. 24. — Chaque année, il sera publié un Bulletin contenant, soit

en entier, soit par extraits ou analyse, les notes et mémoires scientifiques présentés par les membres de la Société et approuvés par le Conseil d'administration.

Art. 25. — Pour subvenir aux dépenses de la Société, chaque membre titulaire est tenu de verser annuellement entre les mains du trésorier une somme de dix francs. Cette rétribution est perçue à dater du 1<sup>er</sup> janvier. Aucun membre ne peut se dispenser de l'acquitter s'il n'a donné par écrit sa démission avant le 1<sup>er</sup> décembre précédent.

Art. 26. — Le Bulletin cessera d'être envoyé à tout membre qui, après un avis du trésorier, se trouvera débiteur d'une année de cotisation. Si, sur un nouvel avis qui lui est adressé dans le courant de l'année, ce membre ne satisfait pas au paiement, il cesse de faire partie de la Société.

Art. 27. — Aucun changement ne peut être fait au règlement qu'en présence de la moitié plus un, au moins, des membres résidants et sans avoir été soumis à l'approbation de l'autorité supérieure.

Fait à Guéret, le 24 juin 1854.

Pour copie conforme, le président, *signé* : GUIARD.

Vu et approuvé par le Préfet de la Creuse.

A Guéret, le 4 août 1854.

*Signé* : GIRARD DE VILLESAIN.

Pour transcription certifiée conforme à l'expédition approuvée.

*Le président,*  
GUIARD.

*Le Secrétaire,*  
Ad. MASBRENIER.

NOTA. — Les premiers Statuts de la Société sont du 2 décembre 1832.

Il existe des Statuts imprimés datés du 8 janvier 1838. Ils se composent de 28 articles.

Dans la séance du 10 mars 1846, il a été décidé que le règlement serait révisé et le titre de la Société changé. Une commission de cinq membres a été chargée de préparer un nouveau règlement et de proposer un autre titre.

Le nouveau règlement a été lu et adopté dans la séance du 25 mars 1847 et le titre maintenu. Le procès-verbal ne fait pas connaître les modifications apportées au règlement.

Dans la séance du 28 mai 1848, ces modifications sont lues adoptées et complétées. Il est décidé que le nouveau règlement serait imprimé dans le prochain *Bulletin*.

---

## VARIÉTÉS

---

*Contestation entre le Présidial de Guéret et les Consuls  
de la ville au sujet de la préséance (1).*

1699

---

Le 16 avril 1699, le président du présidial Alexis Chorlon et plusieurs des conseillers se rendirent à l'enterrement du sieur Polier, consul décédé en charge. Il était d'usage que les officiers du présidial assistassent aux enterrements « des gens de la ville, leurs parents ou non, pourvu qu'ils fussent un peu de qualité et hors du commun. » Dans ces circonstances ils marchaient immédiatement après le corps, à la droite, suivant le rang des dignités et l'ordre

(1) Extrait des notes léguées par M. Bosvieux aux Archives de la Haute-Vienne. — Manuscrit intitulé : *Le Présidial*.

de réception pour les conseillers ; les parents du défunt marchaient à la gauche.

Mais ce jour-là, quand le président sortit de la maison du défunt pour prendre son rang, il trouva dans la rue le Maire de la ville, le sieur Lejeune, accompagné des trois autres consuls, du procureur du roi au fait-commun, du greffier de ville et de quatre sergents de ville armés d'épées et de hallebardes, qui lui déclara qu'il entendait assister à la cérémonie en corps et précéder le présidial. Le président lui objecta qu'il devait bien savoir qu'il n'y avait dans la ville aucun corps ni compagnie qui eût le pas sur le présidial dans toutes les cérémonies publiques et particulières (ce qui avait été jugé par arrêt du parlement du 3 septembre 1659) et en même temps, il prit le premier rang, en invitant les conseillers à le suivre, mais le Maire, ne cédant pas à cette observation, vint se placer à la droite du président, tandis que le premier consul se mettait à la gauche. Les conseillers et les consuls suivirent mêlés les uns aux autres. A l'entrée dans l'église, autre incident. Le curé, qui ne voulait pas se mêler à la querelle, après avoir jetté l'eau bénite sur le corps, au lieu de présenter l'aspersoir à la personne qui occupait le premier rang dans le cortège, comme c'était l'habitude, remplaça le goupillon dans le bénitier. Le maire, s'étant aperçu du fait, se précipita le premier sur l'aspersoir et après s'en être servi, le remit aux mains du premier consul. Sur quoi le président, pour ne pas faire de scandale, se retirant, prit les assistants à témoins de l'injure qui venait de lui être faite ainsi qu'à sa compagnie.

Il s'en suivit un procès dont nous ignorons l'issue.

Tout ce que nous savons, c'est que des mémoires furent rédigés de part et d'autre ; celui du président Chorllon s'appuyait entre autres faits sur les suivants : c'est que nul autre corps de la ville, ni MM. de la Châtellenie, ni MM. de l'Election ou de la Maréchaussée, n'avaient droit de marcher en corps à l'enterrement d'un de leurs confrères, et que, lors de la mort du sieur Dissandes, décédé 1<sup>er</sup> consul en 1681, le présidial avait marché en tête du cortège, tandis que les consuls portaient le drap mortuaire.

A cette dernière allégation, les consuls objectaient qu'en 1681, il n'y avait pas de maire à Guéret, ni procureur et greffier de ville, et que depuis, le roi ayant établi ces offices, ils formaient un corps de ville, qui avait le droit de marcher en corps, surtout à l'enterrement d'un consul.

De ce mémoire ressortent les faits suivants, c'est qu'en 1681, il n'y avait pas de maire à Guéret ; que le roi en établit un dans l'espace qui sépare l'année 1681 à 1699 et qu'à cette dernière époque, le corps de ville se composait d'un maire, 4 consuls, un procureur et un greffier de ville.



*Logement des troupes à Guéret, avant la Révolution (1).*



Le logement des troupes était un des impôts les plus gênants, les plus lourds à supporter et peut-être de tous

(1) Notes Losvieux, aux archives de la Haute-Vienne. — Manuscrit intitulé : GUÉRET ; commune, cure, etc...

celui qui donnait lieu au plus grand nombre de réclamations. Non seulement il fallait héberger les soldats de passage ; mais, faute de caserne, on était encore obligé de loger les troupes en quartier d'hiver. Pour comble, cette charge ne grevait qu'une partie des habitants, et précisément ceux qui étaient les moins en état de la supporter. Tous les ecclésiastiques, tous les nobles étaient exempts de droit, et le Roi avait étendu ces privilèges à tous les officiers de magistrature, à quelque rang qu'ils appartenissent. C'était une générosité qui n'ôtait rien à son trésor, et qu'il exerçait d'autant plus volontiers, qu'il la faisait entrer en ligne de compte dans le prix des nouveaux offices qu'il créait incessamment et qu'il obligeait à lever, c'est-à-dire à acheter. La ville de Guéret était composée en grande partie de privilégiés, de sorte que, pour les habitants soumis au logement, la charge était très onéreuse.

Aussi chacun essayait-il de sesoustraire à cet impôt. L'un remplissait sa maison d'ouvriers, au moment d'un casernement, quoiqu'il n'eût aucune réparation à faire ; d'autres achetaient des offices insignifiants pour s'affranchir, et joignaient ces emplois aux professions les plus différentes. En 1757, le maire signalait à l'Intendant six particuliers comme susceptibles de fournir un logement : le 1<sup>er</sup> était lieutenant des chirurgiens, et en même temps, fournisseur aux dépôts de sel et fermier ; le 2<sup>e</sup> était distributeur du timbre, receveur des droits de boucheries et marchand de draps ; le 3<sup>e</sup> était chirurgien, notaire royal et greffier en chef de la sénéchaussée criminelle.

Il est vrai que les particuliers avaient droit à une indem-

nité pour les maisons, écuries et jardins qu'ils avaient fournis aux troupes en quartier d'hiver ; mais leurs réclamations étaient souvent inutiles et, lorsqu'ils aboutissaient, c'était après des difficultés de toute sorte.

Les particuliers n'étaient pas les seuls grevés ; la commune avait aussi sa part des charges. Elle était tenue de fournir aux troupes en garnison, le bois, la chandelle, le sel et le tabac, et, si économiquement que fussent calculées ces fournitures, elles n'en constituaient pas moins une dépense importante, surtout pour une ville qui n'avait pas 1500 livres de revenu.

Mais la plus lourde part, sinon d'impôts du moins de désagréments, retombait sur les officiers municipaux, c'est-à-dire sur le maire et les échevins, chargés d'assurer le logement aux troupes de passage. Il fallait qu'ils vérifiasent par eux-mêmes le nombre des soldats arrivés dans leur ville, qu'ils surveillassent les fraudes auxquelles les officiers se livraient pour faire loger leurs domestiques et les goujats de l'armée, qui n'avaient pas droit au logement ; de là des querelles, des contestations où l'autorité du soldat jointe à l'influence du gentilhomme dépassait toutes les bornes. Quelques officiers allaient même jusqu'à vouloir faire lever le maire au milieu de la nuit pour compter les retardataires qui n'étaient pas arrivés avec le reste de la troupe, et leur assurer un logement.

Après ces scènes, l'Intendant, auquel les officiers municipaux maltraités s'étaient adressés, provoquait quelque mesure sévère contre les délinquants ; mais les mêmes violences se reproduisaient ensuite.

*Le Gérant : P. AMIAULT.*

---

Guéret. — Imprimerie P. AMIAULT, 3, rue du Marché.

